ID: 035-200064483-20180115-2018_01_15_03-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 janvier 2018

N° 2018/01/15/03

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 43 Nombre de votants : 55 Date de convocation : 05 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLIARD	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne

Absents:	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie GUERRY
M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	

Secrétaire de séance désigné : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

Objet : Modification convention – ZAC de l'Yaigne – Ossé : desserte en eau potable de la zone des équipements publics

Rapporteur: Monsieur Joseph MÉNARD

La maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'extension du réseau de desserte en eau potable sur l'ensemble de la commune nouvelle est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg.

En ce qui concerne la ZAC de l'Yaigne à Ossé, la commune a confié au Syndicat ces travaux d'extension du réseau et de réalisation de branchements pour les lots (hors fourniture et pose de compteur).

Les conditions techniques et financières d'intervention du Syndicat ont été fixées dans une convention validée par délibération N° 2017/10/02/08.

Le devis initial a été complété pour être en conformité à la loi sur l'autorisation d'intervention proche des réseaux (article 10002) d'une part, et par l'ajout de prix au BPU concernant des articles adaptés aux canalisations en PEHD qui n'existaient pas au BPU initial du marché.

Le nouveau devis estimatif se répartit comme suit :

- la desserte AEP passe d'un montant de 80 400,00 € TTC à 83 700,00 € TTC
- la défense incendie reste inchangée pour un montant de 4 440,00 € TTC

ID: 035-200064483-20180115-2018_01_15_03-DE

Les plans restent inchangés. La nouvelle convention est présentée en anhexe. (Annexe 1.3)

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la nouvelle convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord sur l'annulation et le remplacement de la convention 2017-12,
- autorise le Maire ou le Maire délégué de Ossé à signer la nouvelle convention entre le Syndicat intercommunal des Eaux de Châteaubourg et la commune ainsi que tous les documents liés à ces travaux.

Pour Copie Conforme

Le Maire

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire, compte-tenu de la réception en préfecture

le......1.7.JAN..2018..... et de l'affichage ou la publication

Le Maire



Annexe 1 du point 3

Envoyé en préfecture le 17/01/2018 Reçu en préfecture le 17/01/2018 Affiché le

ID: 035-200064483-20180115-2018_01_15_03-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHATEAUBOURG

Convention de mandat N° 2017-43-01
pour la réalisation des travaux de desserte en eau potable
de l'opération communale
Accord Cadre à bons de commandes 2017 à 2020
Commune de CHATEAUGIRON
ZAC de l'Yaigne 2 - OSSE

Envoyé en préfecture le 17/01/2018 Reçu en préfecture le 17/01/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180115-**Rage_3**5_03-DE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2 - DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX	Page 4
ARTICLE 3 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX	Page 4
ARTICLE 4 - PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LE MANDATAIRE	Page 4
ARTICLE 5 - CONTENU DE LA MISSION DU MANDATAIRE	Page 4
ARTICLE 6 - REALISATION DES TRAVAUX	Page 4
ARTICLE 7 - VARIATION DES PRIX	Page 5
ARTICLE 8 - FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITE - REMBOURSEMENT	Page 5
ARTICLE 9 – VALIDITE DE LA CONVENTION	Page 5
ARTICLE 10 - DOCUMENTS CONTRACTUELS	Page 6

Envoyé en préfecture le 17/01/2018 Reçu en préfecture le 17/01/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180115-2018_01_15_03-DE

Entre les soussignés :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg, sis à Maison de l'Eau – Parc du Castel à Châteaubourg, représenté par Monsieur Auguste FAUVEL, en qualité de Président, dûment habilité aux fins de signature des présentes par délibération du 31mars 1998 et complété par délibération du 19 mars 2002, ci-après dénommé « Le mandataire»

d'une part,

Et:

La commune de CHATEAUGIRON, représentée par Monsieur BELINE Jean-Claude, Maire, dûment habilité aux fins de signature des présentes par délibération du , ci-après dénommée « la collectivité »

d'autre part.

EXPOSE

Par Délibération du 31 Mars 1998, le comité du Syndicat a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à la desserte en eau de tous les lotissements communaux ou privés se réalisant sur son territoire.

A CE TITRE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles *la collectivité* confie au *mandataire* les travaux de raccordement au réseau d'eau potable du syndicat (hors fourniture et pose du compteur) de l'opération immobilière désignée cidessous :

Commune de CHATEAUGIRON ZAC de l'Yaigne 2 - OSSE

ARTICLE 2 - DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

ID: 035-200064483-20180115-2018 01 15 03-DE Le descriptif (plan) et l'estimation détaillée des travaux sont annexés à la présente convention.

Le mandataire s'engage à réaliser les travaux dans le respect du descriptif et de l'estimation acceptés.

Dans le cas où l'une des deux parties estimerait nécessaire d'apporter des modifications au descriptif ou au devis estimatif, un avenant à la présente convention devra être conclu avant la réalisation des travaux.

ARTICLE 3- PROGRAMMATION DES TRAVAUX

La réalisation des travaux sera programmée après acceptation par la collectivité de la présente convention et de ses annexes. Pour cela, la collectivité devra impérativement indiquer ci-dessous la date à laquelle les travaux doivent démarrer :

 Date de démarrage des travaux (1) : ATTENTION: un délai d'environ 3 semaines est nécessaire pour la planification des travaux.

La collectivité s'engage à convoquer le mandataire ou son représentant à toute réunion de coordination.

<u> ARTICLE 4 - PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LE MANDATAIRE :</u>

Pour l'exécution des missions confiées au mandataire, ce dernier sera représenté par son Président qui sera seul habilité à engager la responsabilité du mandataire pour l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 5 - CONTENU DE LA MISSION DU MANDATAIRE

La mission du mandataire porte sur les éléments suivants :

- 1. Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles le raccordement au réseau d'eau potable sera étudié et réalisé. (y compris la maîtrise d'œuvre des travaux)
- 2. Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures, notamment :
 - → Versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs ;
 - → Réception des travaux ;
 - → Gestion financière et comptable des travaux ;
 - → Gestion administrative ;
 - → Actions en justice ;
 - → Et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de sa mission.

ARTICLE 6 - REALISATION DES TRAVAUX

Le mandataire confie la réalisation des travaux à l'entreprise qui est titulaire de l'accord cadre à bons de commandes en cours de validité.

Les travaux seront exécutés suivant ordre de service donné à l'entreprise par le Maître d'Oeuvre du mandataire. Le document mentionnera la date de commencement et la durée des travaux. Le mandataire adressera copie de l'ordre de service à la collectivité.

6,1 - CITERNEAUX

Les citerneaux seront installés à la côte du terrain naturel sauf contre-indication écrite du maître d'œuvre et/ou maître d'ouvrage de l'opération. Les remises à niveau après réception seront à la charge du demandeur.

(1) à renseigner obligatoirement

IMPORTANT: MISSION SPS

Le Syndicat ne désignera pas un coordonnateur sécurité et protection de la santé இறக்கு பொடு பிறியிடி la maitrise d'ouvrage des travaux d'eau potable. De ce fait, *la collectivité* devra les inclure dans la mission qu'il confiera à son propre coordonnateur.

ARTICLE 7 - VARIATION DES PRIX:

Les prix indiqués dans l'estimatif sont ceux de l'accord cadre à bons de commande 2017 à 2020. Les répercussions sur les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des travaux sont réputées réglées par les stipulations ci-après :

- Mois d'établissement des prix du marché : les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de novembre 2016 (date de remise des offres). Ce mois est appelé « mois zéro »
- L'actualisation de prix s'effectue par période :

Période 1 : (Ordres de service donnés sur la période 1) : prix fermes.

Par conséquent, toutes les conventions signées au cours de la période 1 (année 2017) dont l'ordre de service n'aura pas été donné au 31 décembre 2017 sera reportée sur la période 2 (année 2018) voir sur la période 3 ou 4 (année 2019 ou 2020).

- ♦ Période 2 3 4 : (2 = Ordres de service donnés 2018) et (3 = Ordres de service donnés en 2019) et (4 = Ordres de services donnés en 2020).
 - · L'actualisation est effectuée par l'application d'un coëfficient Cn donné par les formules de variation et le(s) index de référence ci-après (voir tableau ci-dessous) :

Composition de la formule	Index de la formule		
Cn = 0.15 + 0.85 (Imo/im)	TP 10-a		

Avec Im étant le mois de la date d'effet du premier bon de commande de la période considérée où Imo et Im sont les valeurs prises par l'index de référence du marché, du lot ou de la période concernés respectivement au mois zéro et au mois m appliquées à l'ensemble des prix du bordereau.

Le coefficient résultant du calcul de la formule de révision est arrondi au millième supérieur. Les index TP sont publiés au Moniteur des Travaux Publics.

ARTICLE 8 - FINANCEMENT PAR LE PROMOTEUR PRIVE - REMBOURSEMENT

la collectivité remboursera le mandataire des dépenses qu'il aura réellement engagées au titre de sa mission y compris le coût de la maîtrise d'œuvre (soit 5.50 % du montant H.T. des travaux) et selon l'échéancier suivant :

- 1 A l'achèvement des travaux, le mandataire présentera une première demande de remboursement exprimée :
 - a) en Hors Taxes pour la maîtrise d'œuvre et tous les travaux exceptés la défense incendie.
 - b) en T.T.C. pour la défense incendie (Poteau d'incendie)

Cette demande sera accompagnée d'une situation établie par l'entreprise ayant réalisé les travaux.

- 2 A la réception des travaux, le mandataire présentera le solde également exprimé :
 - a) en Hors Taxes pour la maitrise d'œuvre et tous les travaux exceptés la défense incendie.
 - b) en T.T.C. pour la défense incendie (Poteau d'incendie)

Auguel seront joints le décompte définitif et le procès-verbal d'achèvement des travaux.

La collectivité se libérera des sommes dues au mandataire, par chèque ou virement bancaire établi à l'ordre de Monsieur le Trésorier de VITRE, receveur du Syndicat - BDF Rennes n° 30001 00682 0000E050083 69

ARTICLE 9 – DEFENSE INCENDIE

La défense incendie n'est pas la vocation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gnateau pourgoe Par conséquent, l'installation de poteau d'incendie ne sera en visagée qu'après étude et sans surdimensionnement des conduites.

Si à la création du lotissement, un poteau d'incendie est prévu, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg vérifie, lors de la réception, que le débit minimum demandé (soit 60m3/h) est respecté. Dans le cas contraire, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg prendre en charge la dépose du poteau d'incendie.

Dès la remise du PV d'essai du poteau d'incendie qui vaut remise de l'équipement à la commune, cette dernière est responsable de l'entretien. En aucun cas, le syndicat ne pourra être mis en cause ultérieurement sur un débit insuffisant.

ARTICLE 10 – VALIDITE DE LA CONVENTION

La date d'effet de la présente convention est fixée à la date de signature.

Toute modification aux présentes devra faire l'objet d'un avenant écrit.

La présente convention sera caduque si l'Ordre de Service n'est pas donné au plus tard le 31 décembre 2020..

ARTICLE 11 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

La présente convention est composée des documents suivants :

- · Les présentes conditions,
- · le descriptif (plan),
- l'estimatif.

Toute modification aux présentes devra faire l'objet d'un avenant écrit.

A , le La Collectivité,

A Châteaubourg, le 14 décembre 2017

Le Mandataire

Auguste FAUVEL, Président du Syndicat



Devis Estimatif

Envoyé en préfecture le 17/01/2018 Reçu en préfecture le 17/01/2018

Affiché le

D: 035-200064483-20180115-2018_01_15_03-DE

Maitre d'ouvrage : Syndicat intercommunal des eaux de Chateaubourg

12/12/2017

Chapitre 1 : Terrassement

Objet: La ZAC de l'Yaigne 2 Ossé

Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
Traçage réseaux en milieu rural	ft	1,00	155,00€	155,00 €
Amené et replis de matériel pour chantier de canalisation de + 500 ml	ft	1,00	2 000,00€	2 000,00 €
Tranchées pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire	ml	230,00	8,80 €	2 024,00 €
Tranchée pour pose de canalisation de diamètre inférieur ou égal à 130 mm	ml	585,00	8,80€	5 148,00 €
Tranchée pour pose de canalisation de diamètre compris entre 130 et 250 mm	ml	405,00	11,10€	4 495,50 €
Tranchée réalisée à la main ou la bêche pneumatique pour canalisation inférieure à 130 mm	ml	2,00	33,80 €	67,60€
pneumatique pour canalisation de 130 à 250	ml	2,00	44,40€	88,80€
Fourniture et pose de grillage avertisseur détectable	ml	1 220,00	1,10€	1 342,00 €
Fourniture et pose de gaine PEHD annelé double paroi toutes couleurs diamètre 50 mm	ml	230,00	2,75€	632,50 €
Fourniture et mise en place de sable	m3	305,00	19,95€	6 084,75 €
Fourniture et mise en place de G.R.H. compacté par couche de 0.20m	m3	30,00	25,50 €	765,00 €
	01397 to 15	11. 1. 1 0 2 4 4 1 1 4 5	TOTAL	22 803,15 €
2 : canalisation Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
	Traçage réseaux en milieu rural Amené et replis de matériel pour chantier de canalisation de + 500 ml Tranchées pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire Tranchée pour pose de canalisation de diamètre inférieur ou égal à 130 mm Tranchée pour pose de canalisation de diamètre compris entre 130 et 250 mm Tranchée réalisée à la main ou la bêche pneumatique pour canalisation inférieure à 130 mm Tranchee realisee a la main ou a la beche pneumatique pour canalisation de 130 à 250 mm Fourniture et pose de grillage avertisseur détectable Fourniture et pose de gaine PEHD annelé double paroi toutes couleurs diamètre 50 mm Fourniture et mise en place de sable Fourniture et mise en place de G.R.H. compacté par couche de 0.20m	Traçage réseaux en milieu rural Amené et replis de matériel pour chantier de canalisation de + 500 ml Tranchées pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire Tranchée pour pose de canalisation de diamètre inférieur ou égal à 130 mm Tranchée pour pose de canalisation de diamètre compris entre 130 et 250 mm Tranchée réalisée à la main ou la bêche pneumatique pour canalisation inférieure à 130 ml mm Tranchee realisee a la main ou a la beche pneumatique pour canalisation de 130 à 250 ml mm Fourniture et pose de grillage avertisseur détectable Fourniture et pose de gaine PEHD annelé double paroi toutes couleurs diamètre 50 mm Fourniture et mise en place de sable Fourniture et mise en place de G.R.H. compacté par couche de 0.20m 2 : canalisation	Traçage réseaux en milieu rural Amené et replis de matériel pour chantier de canalisation de + 500 ml Tranchées pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire Tranchée pour pose de canalisation de diamètre inférieur ou égal à 130 mm Tranchée pour pose de canalisation de diamètre compris entre 130 et 250 mm Tranchée réalisée à la main ou la bêche pneumatique pour canalisation inférieure à 130 ml Tranchee realisee a la main ou la bêche pneumatique pour canalisation de 130 à 250 ml Fourniture et pose de grillage avertisseur détectable Fourniture et pose de gaine PEHD annelé double paroi toutes couleurs diamètre 50 mm Fourniture et mise en place de sable Fourniture et mise en place de G.R.H. compacté par couche de 0.20m 230,00 Et canalisation	Traçage réseaux en milieu rural ft 1,00 155,00 € Amené et replis de matériel pour chantier de canalisation de + 500 ml ft 1,00 2 000,00 € Tranchées pour pose de canalisation de branchement en terrain ordinaire ml 230,00 8,80 € Tranchée pour pose de canalisation de diamètre inférieur ou égal à 130 mm ml 585,00 8,80 € Tranchée pour pose de canalisation de diamètre compris entre 130 et 250 mm Tranchée réalisée à la main ou la bêche pneumatique pour canalisation inférieure à 130 ml 2,00 33,80 € Tranchee realisee a la main ou a la becne pneumatique pour canalisation de 130 à 250 ml 2,00 44,40 € Fourniture et pose de gaine PEHD annelé double paroi toutes couleurs diamètre 50 mm Fourniture et mise en place de sable m3 305,00 19,95 € Fourniture et mise en place de G.R.H. compacté par couche de 0.20m TOTAL TOTAL

a Lettova deligioni,		197 - 1	of the control of the same	TOTAL	22 003,13 €
Chapitre Article	2 : canalisation Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
22009	Fourniture et pose de conduite PEHD PN 16 D = 48,8/63 mm y compris manchon intermédiaire	ml	25,00	12,20€	305,00 €
22010	Fourniture et pose de conduite PEHD PN 16 D = 58,2/75 mm y compris manchon intermédiaire	ml	100,00	14,40 €	1 440,00 €
22011	Fourniture et pose de conduite PEHD PN 16 D = 69,8/90 mm y compris manchon intermédiaire	ml	255,00	20,55€	5 240,25 €
22013	Fourniture et pose de conduite PEHD PN 16 D = 97/125 mm y compris manchon intermédiaire	ml	205,00	34,40 €	7 052,00 €
22015	Fourniture et pose de conduite PEHD PN 16 D = 124,4/160 mm y compris manchon intermédiaire	ml	405,00	44,40 €	17 982,00 €
25108	Fourniture et pose de Coude Electro. PN 16 pour un diam. ext de 75 mm y compris manchons	U	1,00	44,60 €	44,60€
25109	Fourniture et pose de Coude Electro. PN 16 pour un diam. ext de 90 mm y compris manchons	U	2,00	52,40€	104,80 €
25111	Fourniture et pose de Coude Electro. PN 16 pour un diam. ext de 125 mm y compris manchons	U	2,00	103,20€	206,40 €
25113	Fourniture et pose de Coude Electro. PN 16 pour un diam. ext de 160 mm y compris manchons	U	4,00	161,40 €	645,60 €

Envoyé en préfecture le 17/01/2018

Reçu en préfecture le 17/01/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180115-2018_01_16_03-DE

· baniéro	e 4 : Maçon et travaux spéciaux			TOTAL	28 516,95
34304	Installation de purge ou vidange PEHD pour un diamètre 40 mn	U	8,00	495,00€	3 960,00 €
34002	Fourniture/pose de ventouse automatique à boule pour un diamètre nominal de 60 mm	U	1,00	270,90€	270,90€
32502	Remise en état de bouche à clef (terrassement jusqu'à la base)	U	24,00	51,05€	1 225,20 €
32500	Remise à niveau de BAC	U	146,00	33,85 €	4 942,10 €
32200	Fourniture/pose de BAC à tête réglable	U	73,00	67,70€	4 942,10 €
31615	Fourniture et pose de R.V PN 16 2 manchettes PEHD pour diam. ext. 160mm y compris manchon avec BAC	U	5,00	1 092,55 €	5 462,75 €
31614	Fourniture et pose de R.V PN 16 2 manchettes PEHD pour diam. ext. 125 mm y compris manchon avec BAC	U	5,00	813,85€	4 069,25 €
31612	Fourniture et pose de R.V PN 16 2 manchettes PEHD pour diam. ext. 90 mm y compris manchon avec BAC	U	3,00	659,00€	1 977,00 €
31611	Fourniture et pose de R.V PN 16 2 manchettes PEHD pour diam. ext. 75 mm y compris manchon avec BAC	U	2,00	572,90€	1 145,80 €
31610	Fourniture et pose de R.V PN 16 2 manchettes PEHD pour diam. ext. 63mm y compris manchon avec BAC	U	1,00	521,85€	521,85€
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
hapitre	3 : Robinetterie - fontainerie				en appearante
28002	Travaux préparatoires pour raccordement perpendiculaire sur canalisation existante	U	1,00	254,25 € TOTAL	254,25 € 35 938,45 €
26406	Fourniture/pose de Joints Flexibles pour un diamètre nominal de 150 mm	U	1,00	71,60 €	71,60€
26306	Fourniture/pose de BE ou de BU pour un diamètre nominal de 150 mm	U	1,00	84,95€	84,95€
25307	Fourniture et pose de Raccord Electrosoudable et Bride PN 16 pour un diam. ext. de 160 mm	U	2,00	181,55 €	363,10€
25306	Fourniture et pose de Raccord Electrosoudable et Bride PN 16 pour un diam. ext. de 140 mm	U	1,00	113,00€	113,00€
25213	Fourniture et pose de réduction PN 16 pour un diam. ext 160 mm y compris manchons	U	2,00	117,25€	234,50€
25207	Fourniture et pose de réduction PN 16 pour un diam. ext 63 mm y compris manchons	U	1,00	35,00€	35,00€
25007	Fourniture et pose de Té Electrosoudable PN 16 diam. ext 160 mm y compris manchons	U	6,00	238,00€	1 428,00 €
25005	Fourniture et pose de Té Electrosoudable PN 16 diam. ext 125 mm y compris manchons	U	2,00	117,40 €	234,80€
25003	Fourniture et pose de Té Electrosoudable PN 16 diam. ext 90 mm y compris manchons	U	1,00	: 035-200064483-2 98,60 €	98,60 €

			A	ffiché le	_
41200	Fourniture/pose de béton pour massifs et butées dosé à 300 kg	m3	1,50	0:035-200064483 135,45€	3-20180115-2018_01_15 203,18€
42001	Repérage et remise à niveau de tampons de visite sur regard existant	U	1,00	135,45 €	135,45€
42101	Fourniture et pose d'un regard pour ventouse, diamètre 1000, profondeur <=1.50 m	U	1,00	203,15 €	203,15€
Chanitre	e 5 : Branchement de particuliers	To your		TOTAL	541,78€
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
51004	Dispositif de branchement PEHD - 20 mm sur	U	9,00	151,55€	1 363,95 €
51006	canalisation diamètre <= 60 mm Dispositif de branchement PEHD - 20 mm sur canalisation diamètre > 150 mm	U	31,00	215,90 €	6 692,90 €
52001	Fourniture/pose de canalisation PEHD série 16 bars Diamètre=20/25 mm	ml	230,00	3,30 €	759,00 €
53003	Founiture et pose de citerneau en fibre de verre avec couvercle ordinaire	U	40,00	67,70 €	2 708,00 €
53302	Dispositif de comptage pour compteur de 20 mm sauf compteur	U	40,00	88,25 €	3 530,00 €
				TOTAL	15 053,85 €
Chapitre	8 : Essais et analyses				
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
80002	Passage d'un bouchon cureur pour tout diamètre y compris fourniture	U	5,00	59,40 €	297,00€
80003	Frais d'analyse	U	1,00	101,60 €	101,60€
80004	mise en désinfection de canalisation (prise en	U	2,00	177,00 €	354,00 €
80005	charge provisoire comprise) Essais de pression	U	2,00	367,00 €	734,00 €
00000	Lasais de pression	U	2,00		
hanitro	9 : Plan de récollement		i versione de la company	TOTAL	1 486,60 €
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Mentent
	LES RELEVES TOPOGRAPHIQUES : des				Montant
90004	conduites AEP et leur diamètre, leur matériau	U	0,99	900,00€	891,00€
90001	Tavaux préparatoire : ce prix rémunère, par chantier, et fortfaitairement, l'ensemble des	U	1,00	50,00€	50,00€
90005	LES RELEVES TOPOGRAPHIQUES : plus value pour exploitation au format SIG des	U	0,99	1 100,00 €	1 089,00 €
90002	Etablissement d'un point de polygonation : Ce prix rémunère la détermination des coordonnées XYZ dans les systèmes Lambert et IGN 1969 d'un point de polygonation calculé à partir du canevas géodésique de référence.	U	1,00	150,00€	150,00€
90006	LES RELEVES TOPOGRAPHIQUES : des conduites de branchements et citerneaux	U	0,23	900,00€	207,00€
90007	LES RELEVES TOPOGRAPHIQUES : plus value pour exploitation au format SIG des	U	0,23	1 100,00 €	253,00 €
90008	LE CONTROLE du POSITIONNEMENT du RESEAU (10% des relevés) : Ce prix rémunère la vérification d'implantation (planimétrie et altimétrie) et la matérialisation courante (piquet, spit, gravure, etc.) d'un point topographique.	U	1,00	90,00€	90,00€

			-			
				Envoyé en préfecture	e le 17/01/2018	
				Reçu en préfecture le	e 17/01/2018	
				Affiché le	-	
	RESTITUTION du DOSSIER de			ID: 035-200064483-	20180115-2018_01_1	5_03-DE
90009	RECOLEMENT : Ce prix rémunère la rédaction du dossier complet dont la fourniture du plan	U	1,00	150,00€	150,00€	
	définitif et le descriptif des réseaux neufs, selon					
				TOTAL	2 880,00€	
Chapitre	10 : Lotissement					
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant	
100012	Forfait de déplacement en cas d'une deuxième intervention sur BAC	U	1,00	227,05€	227,05€	
				TOTAL	227,05€	
						1
Devis ann	exé à convention n° 2017_43_01			TOTAL	107 447,83 €	
bon pour	accord, le		Rabais	s de marché	0,64	
-			Mo	ntant HT	68 766,61 €	
			Arron	dissement :	69 750,00 €	
			monta	nt TVA (20%)	13 950,00 €	j
						11

^{*}Le montant du devis ne comptabilise pas la maîtrise d'œuvre, ni l'actualisation, voir convention.

83 700,00 €

TOTAL TTC*:



Envoyé en préfecture le 17/01/2018 Reçu en préfecture le 17/01/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180115-2018_01_15_03-DE

Devis Estimatif

Maitre d'ouvrage : Syndicat intercommunal des eaux de Chateaubourg

14/03/2017

Objet: PI ZAC de L'Yaigne 7 0.55

Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
11101	Tranchée pour pose de canalisation de diamètre inférieur ou égal à 130 mm	ml	8,00	8,80€	70,40€
12601	Fourniture et pose de grillage avertisseur détectable	ml	8,00	1,10€	8,80€
13001	Fourniture et mise en place de sable	m3	2,00	19,95€	39,90€
Chapitre	2 : canalisation	of all		TOTAL	119,10€
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
22013	Fourniture et pose de conduite PEHD PN 16 D = 97/125 mm y compris manchon intermédiaire	ml	8,00	34,40 €	275,20€
25111	Fourniture et pose de Coude Electro. PN 16 pour un diam. ext de 125 mm y compris	U	2,00	103,20€	206,40 €
25007	Fourniture et pose de Té Electrosoudable PN 16 diam. ext 160 mm y compris manchons	U	2,00	238,00€	476,00€
				TOTAL	957,60€
Chapitre	3 : Robinetterie - fontainerie	Maria.	esi delak k		
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
31612	Fourniture et pose de R.V PN 16 2 manchettes PEHD pour diam. ext. 125 mm y compris manchon avec BAC	U	2,00	813,85€	1 627,70 €
32500	Remise à niveau de BAC	U	4,00	33,85€	135,40 €
33101	Fourniture/pose de poteau d'incendie renversable D= 100 mm sous coffre métallique	U	2,00	1 354,60 €	2 709,20 €
33104	Essais de débit et pressions statique et dynamique sur Pl	Forf	2,00	33,85 €	67,70€
Mark I and a second				TOTAL	4 540;00 €
	4 : Maçon et travaux spéciaux		10 (1)	Arthur The Sales of the	
Article	Intitulé de l'article	U	Quantité	PU	Montant
41200	Fourniture/pose de béton pour massifs et butées dosé à 300 kg	m3	0,40	135,45 €	54,18€
200302-02-1 (G	butees dose a 500 kg				

2017-43:01 Devis annexé à convention n° bon pour accord, le

TOTAL	5 670,88 €
Rabais de marché	0,64
Montant HT	3 629,36 €
Arrondissement:	3 700,00 €
montant TVA (20%)	740,00€
TOTAL TTC*:	4 440,00€

TOTAL

54,18€

^{*}Le montant du devis ne comptabilise pas la maitrise d'œuvre, ni l'actualisation, voir convention.



ID: 035-200064483-20180115-2018_01_15_04-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 janvier 2018

N° 2018/01/15/04

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 43 Nombre de votants : 55 Date de convocation : 05 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLIARD	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne

Absents:	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie GUERRY
M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	

Secrétaire de séance désigné : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

Objet : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget – Budget commune

Rapporteur: Monsieur Yves RENAULT

Contrairement à la section de fonctionnement pour laquelle les dépenses peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget à hauteur des crédits de l'année n-1, les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget, qui a lieu au mois de mars.

Afin de ne pas bloquer l'investissement local et les projets des collectivités territoriales, l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que sur autorisation de l'organe délibérant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En 2017, le budget d'investissement s'élevait à 6 423 282,56€ (hors remboursement de la dette).

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2018 et de façon à payer les dépenses d'investissement qui seront engagées au premier trimestre 2018, le conseil municipal est invité à valider l'ouverture de crédits dans la limite de 1 605 820,64€ pour notamment les dépenses suivantes :

ID: 035-200064483-20180115-2018 01 15 04-DE

Modification du PLU	4 000 €
Logiciels informatiques	4 650 €
Acquisition terrain pour aire multisport	10 000 €
Outillage bâtiments	6 300 €
Outillage espaces verts	6 300 €
Tondeuse+ aérateur à lames	19 300 €
Matériel informatique	10 450 €
Mobiliers	3 200 €
Autres matériels	4 840 €
Matériel scénographique	1 900 €
Mobilier urbain et signalétique	8 000 €
Travaux de mise en accessibilité	30 000 €
Réfection église de Ossé	57 700 €
Réfection toiture et gouttière église	40 000 €
Aire multisport Ossé	40 000 €
Aire multisport Saint-Aubin du Pavail	60 000 €
Réfection du terrain stabilité et arrosage	
automatique	120 000 €
Création d'un préau-accueil de loisirs	20 000 €
Installation ossuaires- cimetière	4 000 €
Installation BAV 2018	17 000 €
Eclairage public programme 2018	120 000 €
Entretien de la voirie	200 000 €
Aménagement plan vélo	169 000 €
Aménagement espaces verts	5 000 €
TOTAL	961 640 €

Pour mémoire, certains crédits sont d'ores et déjà ouverts par le biais des crédits de paiements 2018 prévus dans les autorisations de programmes/crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

- Aménagement de l'avenue de Piré
- Aménagement de la rue de Rennes/boulevard du Château
- Aménagement du centre-ville
- Amélioration des performances énergétiques école La Pince Guerrière
- Programme de réfection des lucarnes du château
- Construction de locaux et vestiaires au stade de football
- Extension de la salle de la Gironde
- Construction d'une médiathèque

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces propositions d'ouverture de crédit d'investissement pour 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au précédent budget.
- autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2018.

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



ID: 035-200064483-20180115-2018_01_15_05-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 janvier 2018

N° 2018/01/15/05

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 43 Nombre de votants : 55 Date de convocation : 05 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLIARD	M. Dominique KACZMAREK	Mme JAOUANNET Evelyne

Absents:	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent qui donne pouvoir à Mme Stéphanie GUERRY	
M. Georges GUYARD absent qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Isabelle	
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	
Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	Mme KUROWSKA Carine absente qui donne pouvoir à Mme Evelyne JAOUANNET	
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT		

Secrétaire de séance désigné : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

Objet : Création d'un poste de coordinateur(trice) de la vie associative, culturelle et citoyenne

Rapporteur: Monsieur Jean-Claude BELINE

Dans le cadre de la restructuration des services et notamment du service communication et du service à la population, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint administratif en charge de la coordination de la vie associative, culturelle et citoyenne.

Ce poste est créé afin de renforcer le service communication, qui fonctionne actuellement avec une responsable à temps plein et un agent à mi-temps sur la communication et à mi-temps sur les animations culturelles. Dans la nouvelle configuration, l'agent actuellement à mi-temps sur la partie communication passera à temps plein sur la communication. Le service communication disposera donc de 2 ETP (équivalent temps plein), ce qui représente un dimensionnement raisonnable au regard de la taille de la collectivité. Les missions relatives aux animations culturelles seront donc affectées au nouveau poste de coordinateur(trice).

La création de ce poste permet également de recentrer les fonctions du responsable du service à la population sur la gestion des services périscolaires. En effet, le responsable avait jusqu'à présent en charge les relations avec les associations, la gestion de leurs demandes de réservations...ce qui

présentait peu de cohérence avec les services périscolaires et une charge destravalles présentait peu de cohérence avec les services périscolaires et une charge de destravalles présentaires de la consiste de condinateur (trice).

La création de ce poste présentera un volet « vie citoyenne », avec le suivi des démarches existantes telles que « jardinons citoyen », « la journée citoyenne », et il permettra aussi de développer de nouvelles actions visant à encourager la participation citoyenne sur le territoire de la commune nouvelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- crée un poste d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 15 janvier 2018.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Le Maire,